



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET NUMÉRO 2016-90023 ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** la résolution numéro 2016-11-571 relative au projet numéro 2016-90023 adoptée en vertu du *Règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* afin de modifier le projet numéro 2015-00029 visant à autoriser la construction d'un bâtiment situé au 19 chemin Schweizer, sur les lots 5 095 850 et 5 095 852 du cadastre du Québec, sans qu'il soit desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, a reçu les approbations requises par la Loi;

**QUE** ladite résolution portant le numéro 2016-11-571 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 7 novembre 2016;

**QUE** ladite résolution est entrée en vigueur le 15 novembre 2016 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance de ladite résolution peut le faire en se présentant au bureau de la Ville au 11, rue Principale Sud, Sutton, Québec, J0E 2K0, durant les heures de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **21<sup>e</sup>** jour du mois de **décembre** de l'an **2016**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*